

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220713-002875-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

GF/EB

N° 002875

Service Associations
et Service des Sports
- Attribution d'une
subvention
complémentaire et
exceptionnelle au
profit de l'association
TIR SPORTIF
APTESIEN

Affiché le :

Le mardi 12 juillet 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06/07/2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseillère Municipale), M. Yannick BONNET (Conseillère Municipale), Mme Sylvie TURC (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseillère Municipale), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseillère Municipale), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (Conseillère Municipale), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Henri GIORGETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération n° 002862 du mardi 07 juin 2022 par laquelle a été approuvée la répartition et le versement des subventions aux associations selon un tableau annexé – étant précisé que ce tableau n'est pas définitif et que certains dossiers toujours à l'étude pourront faire le cas échéant l'objet d'une délibération ultérieurement – et aux termes de laquelle il a été proposé que l'association TIR SPORTIF APTESIEN reçoive une subvention de 1 500€.

Le dossier de demande de subvention du Tir Sportif Aptésien faisait état d'un projet d'acquisition de cibles électroniques indispensables à l'évolution du club en niveau régional et national. Actuellement le club est doté principalement de cibles papiers ce qui ne permet pas aux licenciés de s'entraîner sur les supports adaptés pour pouvoir participer à ces niveaux de compétition. Le projet d'acquisition de quatre cibles est évalué à 8 000 €.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Maire le propose d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 4 000 € permettant au club de s'équiper d'une partie du matériel indiqué ci-dessus afin d'assurer le maintien des compétiteurs au niveau régional et national.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le versement de cette subvention selon le tableau ci-dessous :

| Association | Intitulé du projet | Montant |
|----------------------|---|---------|
| TIR SPORTIF APTESIEN | CIBLE ELECTRONIQUE ECOLE DE TIR ENFANT/ADULTE | 4 000€ |

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220713-002875-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

DIT que le montant total attribué a été pris en compte lors de l'élaboration du budget de la commune pour l'année 2022.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget principal de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

